PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Travers Nos Régions

TCHIBANGA: L'ASSOCIATION AGRICOLE "NGO-SIALE" FÊTE SA **10E BOUGIE**



CRÉÉ en 2012 par Marie-France Manomba Boulingui, le groupement agricole "Ngo-Siale", qui signifie en langue ipunu "je ne suis pas en reste", a soufflé dernièrement ses 10 ans d'existence à Tchibanga. L'association regroupe plus d'une soixantaine de femmes et d'hommes, ayant décidé de conjuguer leurs efforts ou d'unir leurs forces pour réaliser ensemble des plantations communautaires. Histoire de maximiser leurs productions agricoles et permettre à ses membres de vivre décemment du fruit de leur dur labeur, a expliqué Marie-France Manomba Boulingui. "La banane, le taro, le manioc, l'igname et bien d'autres produits vivriers récoltés dans nos plantations sont écoulés en partie sur le marché local. Nous procédons aussi à la transformation des produits comme le manioc pour produire le foufou de manioc. Mais nous sommes confrontés depuis quelque temps à la problématique des éléphants qui dévastent nos plantations. C'est une épreuve difficile pour nous les planteurs, car c'est notre moyen de survie", a ajouté la présidente de Ngo-Siale.

KOULA-MOUTOU : L'AGANOR SUR LE TERRAIN



E directeur régional de l'Agence gabonaise de normalisation (Aganor) pour les provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo, Aymar Séverin Kombila – accompagné de deux de ses collaborateurs, Richard Ntsiamtou (chef de service administratif et financier) et Samson Kakoungou (agent) – était dernièrement sur le terrain dans le cadre d'une mission de vérification périodique des instruments de pesage (balances commerciales) dans la province de l'Ogooue-Lolo. Il était question de s'assurer de la conformité réglementaire des balances utilisées dans les différents commerces dans l'Ogooué-Lolo. L'une des missions de l'Aganor est d'assurer la santé et la sécurité des populations et de l'environnement contre les produits non conformes et dangereux. Près de 10 balances ont été retirées du marché. La sanction sera conforme aux dispositions prévues par le Code pénal. Il est dit que les commerçants qui se rendent coupables de ce type de fraudes sur les balances et autres unités de mesures risquent une amende pouvant aller jusqu'à 3 millions de francs, ainsi qu'une peine d'emprisonnement de 2 ans maximum.

Fougamou: formation des communautés sur les mécanismes du plaidoyer

Fougamou/Gabon

ES organisations de la société civile Keva Initiatives le week-end écoulé, au Conseil départemental de Tsamba-Magotsi (CDTM), à Fougamou, un atelier de formation. Celui-ci était destiné aux communautés du lot 1 des villages Yamba, Mutambe-Sane-Fumu, Doubou, Rembo, Mboukou, Guidouma, Saint-Martin et Migabé, sur le thème: "les mécanismes de plaidoyer".

Le projet est financé par l'Agence française au développement (AFD), avec l'appui du Fonds mondial pour la nature (WWF), après quitus du gouvernement gabonais. Suivant les engagements pris par les exploitants forestiers et du palmier à huile, dont les activités ont un impact direct ou indirect sur les communautés riveraines et rurales. Pendant une



Les facilitateurs et les représentants des communautés villageoises.

journée, les représentants des villages ont reçu des notions sur les généralités autour du plaidoyer, le choix des thématiques sur le plaidoyer, l'analyse de l'audience, des outils et la mobilisation des ressources afin d'assurer un plaidoyer efficace. Cet atelier, intervenant après celui d'avril écoulé, était destiné aux membres de la plateforme "Dibanze" (corps de garde en langue locale), née dans le département de Tsamba-Magotsi. Couvert de forêt à 85%, le Gabon s'est fixé d'être, d'ici 2025, un des meilleurs producteurs d'huile de palmier. Mais tout en œuvrant pour limiter la déforestation liée à cette activité.

D'où la mobilisation de la société civile et des communautés locales, pour le suivi des engagements socio-environnementaux pris par les exploitants forestiers et de palmier à huile.

Port-Gentil/EEG: inauguration de la paroisse du Fort-de-l'eau



Photo de famille après l'inauguration de la "Maison de prière Fort-de-l'eau".

Jean Paulin ALLOGO Port-Gentil/Gabon

E président de l'Église évangélique du Gabon (EEG), Augustin Bouengone, a procédé récemment à l'inauguration d'une paroisse baptisée "Maison de prière du Fort-de-l'eau", implantée au quartier éponyme, au premier arrondissement de la commune de Port-Gentil.

LUNG & KEKA

Après le dévoilement de la plaque qu'a suivie une procession, la communauté du quartier Fortde-l'eau a assisté à la messe d'inauguration qu'il a célébrée. Les lectures étaient tirées de l'ancienne alliance du Livre des Rois, notamment les 7 premiers versets du chapitre 6, et du Nouveau Testament (Luc 15, chapitres 11

"Église évangélique du Gabon, élargis ta tente! L'église ne doit

pas se limiter au nombre des paroisses qu'il y a aujourd'hui, mais nous devons chercher à en ajouter d'autres. Notre mission nous permet donc de faire de l'expansion de l'église; c'est le message qui résulte de la combinaison de ces deux lectures", a-t-il souligné.

Cette cérémonie marque également le retour au sein de l'Église évangélique du Gabon (EEG) du révérend pasteur Gadonrait Essono Engonga, fondateur de la "Maison de prière de Fortde-l'eau", après 8 ans de recueil-

Il a déclaré: "Nous avons reçu le premier responsable de l'EEG, pasteur Augustin Bouengone. Nous avons assisté au culte où il a été question d'élargir la tente EEG. Le président est venu pour que cette communauté puisse désormais repartir dans l'EEG. Pour cette circonstance, notre sentiment est de dire au peuple de Dieu que nous sommes très heureux".